

DIRECTION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
AUX RÉSEAUX

COMMUNIQUÉ N° 13-ES (09-10)

DESTINATAIRES : Mesdames et Messieurs les Gestionnaires
de l'effectif scolaire des commissions scolaires

DATE : Le 26 octobre 2010

OBJET : **Contrôle des élèves en situation de dépassement
de 900 heures de formation dans plus d'un secteur de
formation (FGJ et FGA ou FGJ et FP) pour l'année
scolaire 2009-2010**

La Direction des opérations financières aux réseaux (DOFR) a émis des requêtes, par l'entremise de l'Agenda des tâches, concernant le contrôle du dépassement de 900 heures de formation pour l'année scolaire 2009-2010.

Il s'agit du contrôle identifiant un élève scolarisé à la fois en FGJ et en FGA ou en FGJ et en FP et dont le nombre d'heures de formation à financer excède 900. Tel que prescrit à l'article 2.3 des règles budgétaires 2009-2010, l'excédent du nombre d'heures peut faire l'objet d'un ajustement négatif selon le nombre heures réalisées par l'élève.

Nous vous invitons à **intervenir** sur chacune des requêtes qui vous ont été **émises (Émise, Peut intervenir)** d'ici le 19 novembre prochain, afin que la DOFR puisse reconnaître un maximum de ces déclarations d'élèves aux fins de financement au bilan 5.

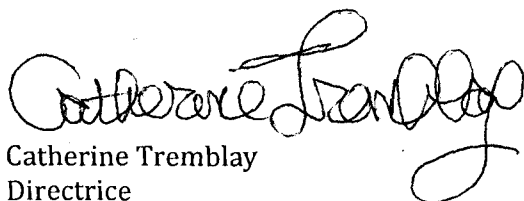
De plus, nous vous invitons à questionner régulièrement l'Agenda des tâches, car la DOFR pourrait demander des pièces justificatives supplémentaires à propos de certains dossiers, pour ce faire, vous devez sélectionner « **En traitement** » et « **Peut intervenir** » dans les options de recherche de l'Agenda des tâches. Pour effectuer vos recherches correctement dans l'Agenda des tâches, il faudrait prendre soin d'indiquer la date du **2009-07-01** dans le champ « Créé depuis » et **2009-2010** dans le champ « Période ».

Les trois secteurs de formation auront des requêtes d'émises dans l'Agenda des tâches contrairement à l'année dernière.

...2

Les pièces justificatives numérisées en format « tiff » à joindre à chacune de vos interventions sont énumérées dans la procédure « Action à prendre - Tâches à l'Agenda » portant le nom de ce contrôle. Pour accéder à cette procédure, vous pouvez utiliser l'hyperlien qui se trouve dans le champ « Description détaillée » de chacune des tâches émises.

Pour tout renseignement additionnel, je vous invite à communiquer avec l'analyste responsable de votre dossier à la Direction des opérations financières aux réseaux.



Catherine Tremblay
Directrice

- c. c. Responsables de l'effectif scolaire jeune en formation générale
- Responsables de l'effectif scolaire adulte en formation générale
- Responsables de l'effectif scolaire en formation professionnelle
- M^{me} Anne-Marie Carpentier, directrice DGSC
- M. Simon Gignac, DGSC